



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2024 - 29

INDEMNITÉS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 20 juin à 09 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20, avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 21

Quorum : **16**

Date de convocation : 13 juin 2024

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Madame DURANT-GABORIT Anne - Maire de Ligny le Ribault
- Monsieur DEMAUMONT Franck – Maire de Chalette sur Loing
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé – Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur MESAS Jacques – Maire de Beaugency
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur CHOUIN Stéphane – Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Monsieur RIVIERE William – Maire de la Neuville sur Essonne
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre - Conseiller Départemental
- Madame FLEURY Line – Conseillère Départementale

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | | |
|-----------------------------|---|----------------------------|
| - Monsieur BRICHARD Gérard | à | Monsieur FEVRIER Albert |
| - Monsieur HARDOUIN Patrick | à | Madame MARTIN Valérie |
| - Madame MELZASSARD Corinne | à | Madame GALZIN Florence |
| - Madame LEVY Véronique | à | Monsieur PELLE Jean-Michel |
| - Monsieur LACROIX Bruno | à | Monsieur NIEUVIARTS Hervé |
| - Monsieur JACQUET David | à | Madame AUVRAY Chantal |

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

Madame la Présidente rappelle que les conditions d'attribution présidents et vice-présidents sont fixées par un arrêté interministériel du 28 septembre 2001.

Comme pour les emplois fonctionnels, les effectifs ayant augmenté, les indemnités des élus changent également.

L'indemnité de fonction maximale est fixée en fonction des effectifs des personnels des collectivités territoriales et établissements publics territoriaux dans le département.

Elle correspond pour ce qui concerne le Centre de Gestion du Loiret à :

65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Président,

19,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour chacun des Vice-Présidents ;

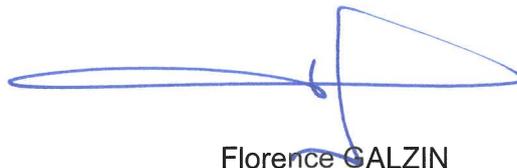
Il est proposé au Conseil d'Administration d'attribuer à la Présidente une indemnité de fonction calculée sur la base de 65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et à chaque Vice-Président une indemnité de fonction égale à 19,5 % de ce même indice brut terminal.

Le détail des indemnités est proposé en annexe de cette délibération et prendra effet le 1^{er} juillet 2024.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 25 juin 2024

La Présidente



Florence GALZIN

ANNEXE 1 : MONTANT DES INDEMNITÉS DES ÉLUS –**STRATE DÉMOGRAPHIQUE DE PLUS DE 20 000 AGENTS A 30 000 AGENTS ET PLUS**

EFFECTIFS DU CENTRE DE GESTION	Président et Vice-Présidents du CDG45		
	INDEMNITES MAXIMALES		
	Taux maximum (en %)	Montant des indemnités	
		Annuel	Mensuel
Moins de 5 000 agents	40	19 730,52	1 644,21
De plus de 5 000 agents à 9 000 agents et plus	45	22 196,76	1 849,73
De plus de 9 000 agents à 12 000 agents et plus	50	24 663,12	2 055,26
De plus de 12 000 agents à 20 000 agents et plus	60	29 595,72	2 466,31
De plus de 20 000 agents à 30 000 agents et plus	65	32 062,08	2 671,84
De plus de 30 000 agents	70	34 528,32	2 877,36

Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents du CDG45 :

FONCTION	TAUX RETENU (en %)	MONTANT MENSUEL
Présidente	65	2 671,84
1 ^{er} Vice-Président	19,5	801,55
2 ^{ème} Vice-Présidente	19,5	801,55
3 ^{ème} Vice-Président	19,5	801,55